



Procès-verbal
Du Conseil d'Administration
Du 11 mars 2026

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PRESIDENT UA		P
	CONSTANT	Fred	PR	972	Procuration P.SAFFACHE
	DUFLO	Suzy	PR	971	P
	JOSEPH	Philippe	PR	972	P
	ROMANA	Laurence	PR	971	Procuration P.HUNEL
	SAFFACHE	Pascal	PR	972	P
Collège B : 6	ARTHERON	Axel	MCF	972	Procuration M.RAMASSAMY
	CASSIN	Laura	MCF	971	P
	RAMASSAMY	Mickaëlle	MCF	972	P
	HUNEL	Philippe	MCF	972	P
	FACORAT-GASPARD	Brigitte	MCF	971	A
	ODACRE	Elisabeth	MCF	971	P
IATOS : 4	AUDEBERT	Christophe	BIATSS	971	P
	CARDOU	Leila	BIATSS	972	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	AGRICOLE	Tharyll	Étudiant	971	Procuration N.ALEXIS
	ALEXIS	Noah	Étudiant	972	P
	GABOURG	Raïssa	Étudiant	971	A
	GENDREY	Alysée	Étudiant	972	P
Personnalités Extérieures : 10	CHAMMAS	Charles	CTM	972	Procuration L.CASSIN
	CORENTHIN	Laurence	Personnalité extérieure	971	Procuration E.ODACRE
	DEBS	Gladys	Personnalité extérieure	971	Procuration B.HARAL
	DURIMEL	Harry	Ville PAP	971	A
	FRANCIL	Olympe	Personnalité extérieure	972	P

		Ville Schœlcher	972	
GALLY	Sandra	Personnalité extérieure	972	A
LERUS	Chantal	Région Guadeloupe	971	Procuration M.GEOFFROY
VERGNE	Jerome	IPGP-OVSM	972	P
BERTHOD	Carole	IPGP-OVSG	971	Procuration J.VERGNE
POIRSON	Clotilde	Représentant rectorat	972	P
SHEIKBOUDHOU	Carole	Représentant rectorat	971	P
JEAN-ALEXIS	Celia	VP Pole	971	P
BARRET	Elydia	DGS par intérim	Administration générale	P
LAMOUREAUX	Romain	DGSA - Finances	Administration générale	P
SUBITS	Vincent	DAFA	Administration générale	P
SOLVIGNON	Geneviève	DRH	Administration générale	P
SIMON	Bruno	Agent comptable par intérim	Administration générale	P
ARMOUGON	Audrey	Cheffe de cabinet	Administration générale	P
JOACHIM	Jean-Louis	VP CFVU	972	P
D'ARBAUD	Keïla	RAF de pôle	971	P
BELLEMARE	Sandrine	RAF de pôle	972	P
DORVILLE	René	Directeur	INSPE 972	P
DELIGNY	Christophe	Doyen	SANTE	P
MAURIN	Alain	Doyen	SJE	P
DELCROIX	Antoine	Doyen	INSPE 971	P
ZAHIBO	Narcisse	Doyen	SEN	P
CORBIN	Elsa	Directrice IUT	972	P
HILARICUS	Janice	Membre du bureau	Administration générale	P
GROS-DESORMEAUX	Jean Raphael	Membre du bureau	Administration générale	P
NOEL	Victoria	Chargé de communication	Administration générale	P
MATIGNON	Joanne	Chargé de communication	Administration générale	P
JEAN-BAPTISTE	Karyne	Commissaire aux comptes	KPMG	P

Conseil d'Administration du 11 mars 2026

Salle des conseils – PUR Martinique

Ordre du jour :

Liste d'émargement.....	2
Ordre du jour :	4
Compte rendu de la session ordinaire.....	5
<i>Ouverture de la séance à 09 h 02</i>	5
1) Propos liminaires du Président	5
2) Procès-verbaux : séances des 03/07/2025 ; 15/10/2025 ; 03/12/2025	7
3) Affaires juridiques et institutionnelles	8
a) Compte rendu annuel de délégation du CA	8
b) Rapport annuel d'activité (UA)	8
c) Conventions	12
4) Affaires ressources humaines : Fin de mise à disposition de personnels hospitalo-universitaires à l'université de Guyane	12
5) Affaires financières	14
a) Compte financier 2025	14
b) Tarifs BFCA 2025/2026 – Pôle Martinique	26
6) Questions diverses	26

Compte rendu de la session ordinaire

Ouverture de la séance à 09 h 02

1) Propos liminaires du Président

M. le Président : Bonjour à toutes et à tous. Merci de votre présence. Le quorum étant atteint, on va pouvoir débiter cette réunion du Conseil d'administration. Je vous prie d'excuser ces quelques petites minutes de retard, mais je recevais le nouveau président du tribunal administratif de Martinique.

Madame la vice-présidente du conseil d'administration, Madame la vice-présidente du Pôle universitaire de Guadeloupe, Monsieur le vice-président du Pôle universitaire de Martinique, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'administration, Madame la vice-présidente de la CFVU du Pôle Guadeloupe, Monsieur le vice-président de la CFVU du Pôle Martinique, Madame la vice-présidente étudiante de l'Université des Antilles, Monsieur le Vice-président étudiant du Pôle universitaire de Martinique, Mesdames, Messieurs les membres du bureau de la présidence, Mesdames les chargées d'enseignement supérieur des académies de Martinique et de Guadeloupe, Mesdames, Messieurs les directrices et directeurs de composantes, Madame la directrice générale des services de l'Université des Antilles, Mesdames, Messieurs les DGSA, Monsieur l'agent comptable, Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs de l'administration de l'Université des Antilles, chères et chers collègues, nous vivons une époque de grands bouleversements émaillée de révolutions technologiques, d'incertitudes politiques, de contraintes budgétaires nationales fortes, également une époque d'instabilité géopolitique grandissante, nourrie par des conflits armés de plus en plus nombreux, impliquant directement - ce qui n'est pas fréquent - de grandes puissances mondiales.

Aux défis technologiques, la France et l'Europe répondent par un effort sans précédent dans le domaine de l'intelligence artificielle et de l'innovation. Face aux enjeux géopolitiques, la France a décidé d'augmenter le nombre de têtes nucléaires de son arsenal. Les derniers événements de ce début d'année 2026 ont en effet amené le Président de la République à affirmer que pour être libre, il faut être craint.

D'aucuns peuvent légitimement se demander en quoi ces éléments concernent notre université ou même plus généralement l'enseignement supérieur et la recherche. À cela, je répondrai qu'ils nous concernent en tout point, que notre présent et notre futur sont intimement liés à ces situations. Les priorités nationales en matière de recherche scientifique, d'innovation, mais aussi de formation évoluent déjà en fonction de cette actualité.

D'un point de vue budgétaire, les nouveaux arbitrages de la Nation en matière de défense impacteront notablement les capacités financières de l'État, dont le déficit budgétaire pour l'année 2025 excédait les 124 milliards d'euros. Il est donc évident que les opérateurs de l'État devront entreprendre des efforts importants en matière de réduction des dépenses et d'augmentation de leurs ressources propres. Le décret du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel s'inscrit dans ce nouveau paradigme. Son application dès le mois de janvier 2025 a eu de lourdes conséquences puisque plusieurs universités se retrouvent depuis cette date en déséquilibre financier en raison de leur incapacité à respecter les nouveaux critères de soutenabilité budgétaire inscrits dans ce décret. Ces établissements font l'objet d'une procédure de retour à l'équilibre financier et perdent dès lors en autonomie, obligés parfois de supprimer sans délai une part significative de leur offre de formation ou encore de geler plusieurs campagnes d'emploi.

Aujourd'hui, le compte financier de l'Université des Antilles de l'exercice 2025 vous sera présenté. Vous pourrez ainsi vous rendre compte que, malgré un contexte national difficile, la situation financière de l'Université des Antilles est bonne et qu'elle satisfait à toutes les exigences réglementaires en matière budgétaire. Les recettes de l'établissement augmentent principalement en raison des financements publics. Néanmoins, les ressources financières issues de la formation continue et des droits d'inscription sont en constante augmentation depuis ces dernières années, témoignant d'une politique volontariste de l'établissement en matière de développement de ses ressources propres.

Les niveaux de trésorerie, de fonds propres et de fonds de roulement de notre université sont très supérieurs aux minima requis et le taux de rigidité de la masse salariale, connu aussi sous le nom de ratio de Dizambourg, est inférieur à 81,5 %, soit strictement inférieur aux 83 % imposés par le décret de décembre 2024. Malheureusement, à chacune des étapes du calendrier budgétaire, de nouvelles vagues d'universités se retrouvent en procédure de retour à l'équilibre, y compris des établissements géographiquement proches de nous. Afin que notre Université des Antilles continue à respecter scrupuleusement l'ensemble des critères de soutenabilité budgétaire, il appartient à chacune et à chacun d'entre nous d'agir en conscience et en responsabilité. Il convient d'optimiser nos ressources. À titre d'exemple, les enseignements transversaux optionnels ou complémentaires ne doivent pas engendrer d'heures complémentaires au sein d'une mention qui ne leur est pas dédiée. Leur volume horaire doit impérativement être défini en fonction des moyens humains disponibles à l'université. Il n'est plus possible d'attribuer des salles de cours de manière exclusive à une formation dès lors qu'elle ne les occupe pas à temps complet tout le long de l'année universitaire. Nous ne pourrions pas non plus recruter des vacataires dans une discipline alors que des enseignants de cette même discipline sont en sous-service, quelles que soient leurs composantes de rattachement. Toutes ces situations et bien d'autres doivent cesser. J'y veillerai.

Le modèle économique de l'enseignement supérieur public a atteint ses limites. Nous devons en être conscients. Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, Monsieur Philippe BAPTISTE, a lancé en janvier 2026 les assises du financement des universités. Les conclusions de ces assises, attendues pour le mois de mai, permettront au gouvernement de poursuivre les évolutions nécessaires sur cette question. Sans préjuger des décisions qui seront prises par les autorités compétentes, il est évident que les attentes de nos tutelles, en termes de pilotage, de performance et tout simplement de résultats, seront rehaussées. Afin de nous y préparer et d'être capables de piloter de manière encore plus fine notre établissement, j'ai décidé de vous proposer très prochainement la mise en place d'une Direction de l'évaluation et de la performance. De tels services existent déjà dans la plupart des universités du territoire national et il est grand temps que notre institution en soit dotée. Si cette Direction nous permettra de mieux répondre aux sollicitations de notre ministère et des organismes de contrôle et d'évaluation, telles que la Cour des comptes ou le HCERES, elle aura également pour objectif d'améliorer le pilotage stratégique et opérationnel de l'université, de formaliser le rôle des principales familles d'indicateurs dans nos processus de prise de décision et de développer la démarche qualité et l'amélioration continue au sein de notre université. Madame Emma SAINT-CLAIR, ingénieure d'études, assurera la préfiguration de cette direction stratégique dont la création sera proposée aux instances idoines avant la fin de cette année universitaire.

Je terminerai ces propos en saluant nos vice-présidentes, directrices de laboratoire, directrices de l'administration, étudiantes engagées qui ont été honorées tous ces jours derniers dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes sur le campus de Martinique et de Guadeloupe. Merci à celles

et ceux qui ont rendu possibles ces moments, notamment au vice-président délégué à la responsabilité sociétale et environnementale, aux deux chargées de communication institutionnelle du cabinet de la présidence, au bureau de la vie étudiante du Pôle Martinique, au SUAPS et à tous les autres collègues impliqués. L'égalité femmes-hommes dans toutes ses dimensions est une priorité de notre établissement. Elle se traduit aujourd'hui concrètement par une proportion inédite dans notre histoire de vice-présidentes statutaires, de directrices d'unités de recherche, de directrices de composantes, de professeures des universités et de directrices de l'administration. S'il nous reste encore du chemin à parcourir, c'est une réelle fierté pour le président que je suis de pouvoir mettre en lumière une Université des Antilles au féminin. Merci à vous, Mesdames, collègues et étudiantes. Merci de votre courage, de votre engagement et merci de faire de l'Université des Antilles ce qu'elle est aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention et je vais désormais inscrire vos questions diverses à l'ordre du jour. Vous avez la parole s'il y a des questions diverses.

Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Bonjour à tous, merci. J'ai une seule question diverse, Monsieur le Président. Elle porte sur le classement de Shanghai : « Peut-on confirmer - ou infirmer du reste - le fait d'avoir été écarté de ce classement cette année ?

M. le Président : Très bien, Monsieur AUDEBERT. Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ? Non. Très bien, merci beaucoup.

2) Procès-verbaux : séances des 03/07/2025 ; 15/10/2025 ; 03/12/2025

M. le Président : Nous débutons l'ordre du jour par les procès-verbaux. Vous en avez trois qui vous ont été transmis : ceux des mois de juillet, d'octobre et de décembre de l'année 2025. Est-ce qu'il y aurait des remarques, des demandes de correction sur l'un ou plusieurs de ces PV ? Oui, Monsieur AUDEBERT ?

M. AUDEBERT, BIATSS : C'est plus une information qu'une question. Je voulais simplement informer les administrateurs – ce n'est pas très important - que désormais, je m'abstiendrai de voter les PV. Cela parce que je constate qu'à chaque fois qu'il y a un problème assez important qui est soulevé, les propos comportent beaucoup de coquilles. Au-delà des délais - on en avait parlé la dernière fois - c'est le fait qu'il y ait, de façon systématique ou peut-être systémique - je n'en sais rien - de très nombreuses coquilles à chaque fois qu'un problème grave, en tout cas important, est soulevé. Donc voilà, je tiens à informer que désormais, je m'abstiendrai lors du vote des PV.

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions sur ces PV ? Pas de remarques, pas de questions. Je vous propose qu'on passe au vote. On va le faire en trois fois. Un vote par PV.

Concernant le PV du mois de juillet 2025, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui vote contre ? Nous avons donc deux abstentions pour le mois de juillet.

Pour le PV du 15 octobre 2025, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui vote contre ?

Pour le PV de décembre 2025, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Toujours deux abstentions. Qui vote contre ? Très bien. Merci beaucoup.

3) Affaires juridiques et institutionnelles

a) Compte rendu annuel de délégation du CA

M. le Président : Nous en arrivons au chapitre « Affaires juridiques et institutionnelles » et on débute par le compte rendu annuel de délégation du conseil d'administration. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques sur ce point-là ? Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Une remarque unique, c'est que je constate parfois qu'il y a une imprécision sur l'objet des requêtes, en particulier en matière contentieuse. Ce n'est pas évident de savoir de quoi il s'agit. C'est une remarque qui avait déjà été apportée l'année dernière.

M. le Président : Sur ce point, la directrice des Affaires juridiques et institutionnelles a fait de gros efforts pour essayer de rendre plus compréhensibles ces éléments, mais on est quand même limités par une certaine confidentialité dans la mesure où les requérants ont le droit de garder l'anonymat, surtout en cas de rejet de la requête - ce qui est assez fréquent dans ce cas-là, puisqu'on a plus de 79 % de décisions favorables à l'établissement.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions avant qu'on passe au vote sur ce compte rendu annuel ? Pas de questions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

b) Rapport annuel d'activité (UA)

M. le Président : Nous en arrivons au rapport annuel d'activité de l'Université des Antilles. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques sur ce document ? Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Une remarque unique, je le répète, c'est de toujours constater des termes assez grandiloquents, le terme « excellence », par exemple, alors que je préfère effectivement la notion de « chemin vers l'excellence », compte tenu des évaluations qui peuvent se faire à l'externe, le nombre d'étudiants cette année, comment ces classements nous mettent dans les abîmes des classements nationaux, avec des explications [inaudible 00:18:39-40] mais je trouve un décalage considérable entre la notion récurrente « d'excellence », qui nous donne un côté statique, plutôt que dynamique, et celle de « chemin vers l'excellence ». Je pense que c'est utile de discuter entre nous, si je puis dire. Je trouve qu'on est dans la passivité. Il y a ce côté lénifiant qui, parfois, je le reconnais, m'agace un peu.

M. le Président : Vous savez, Monsieur AUDEBERT, l'image et le regard que vous portez sur cet établissement ne sont peut-être pas partagés par tout le monde. La plupart des gens ont beaucoup d'affection, de respect et d'amour pour cette Université des Antilles qui est toujours en construction, en effet, parce qu'elle est jeune, et moi, je voudrais saluer... Parce que ce bilan n'est pas le bilan du président, c'est le bilan de toute une équipe administrative et politique, et de toutes celles et ceux qui ont contribué à ce que ça fonctionne, y compris les étudiantes et les étudiants qui sont très engagés.

C'est vrai que dénigrer cet outil qui est celui des Antilles, qui est un outil de développement fondamental, c'est un peu dommage, mais bon, que voulez-vous. Chacun, effectivement, a le droit de ses opinions et de ses propos. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce...

Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Bonjour, chers collègues. Il ne s'agit pas de venir critiquer le travail qui a été fait. C'est juste des observations et des demandes de compléments d'information que je pense pouvoir faire en tant qu'administrateur. J'ai noté avec joie, finalement, je dirais, que les recommandations du rapport de la Cour des comptes ont été prises en compte en matière de gouvernance financière, notamment avec... Ça s'est traduit par la restructuration de la Direction des affaires financières avec l'arrivée d'un DGS adjoint et d'une équipe renforcée avec le contrôle de gestion et l'audit interne. Au-delà de la restructuration organique, dont la réalisation était nécessaire, moi, je voulais poser quelques questions sur les premiers résultats concrets qu'on a pu observer, notamment sur la réduction des délais de paiement ou la fiabilisation de la paie, qui étaient des points souvent critiqués dans le passé.

M. le Président : Vous parlez de quoi exactement, Monsieur HUNEL ? De la restructuration des services financiers ou bien du rapport de la Cour des comptes dans sa globalité ?

M. HUNEL, MCF : Dans le rapport d'activité, le premier chapitre, c'est la gouvernance financière.

M. le Président : Non, parce que comme vous parlez de RH aussi, on n'est pas là sur le même point. Les résultats, vous les avez devant vous. Si vous avez regardé les documents du compte financier, vous voyez la situation financière de l'université qu'on peut qualifier d'excellente. Vous voyez la situation, quand on regarde les actualités ou qu'on se renseigne un tout petit peu, qu'on sort du microcosme entier et qu'on voit dans quelle situation se trouvent de très gros établissements qui sont pourtant bien équipés en ressources humaines et en cadres, on peut se dire que cette restructuration a immédiatement porté ses fruits et, fort heureusement, nous avons eu la chance d'avoir la visite de la Cour des comptes avant que le décret ne sorte. Donc, avant que le couperet ne tombe sur l'ensemble de l'enseignement supérieur français, nous, on était déjà en ordre de bataille pour faire face à cette situation. La réponse la plus évidente, c'est que nous ne sommes pas en procédure de retour à l'équilibre : nous continuons à garder notre autonomie, nous avons des marges de fonctionnement et nous sommes en bonne santé.

Après, il y a encore du chemin à parcourir. Dans certaines situations, on n'est pas encore à 100 % de réponse des recommandations de la Cour des comptes, mais on y arrive. Et moi, mon but, c'est peut-être effectivement d'atteindre ces 100 % avant la fin de cette année 2026. C'est l'engagement, en tout cas, que j'ai pris et les équipes administratives y travaillent très dur.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Monsieur HUNEL, à vous.

M. HUNEL, MCF : Je ne parlais pas de la santé financière globale de l'université, qui est bonne, d'après ce que j'ai lu, mais je parlais justement des problèmes que nous avons identifiés dans le passé, comme les délais de paiement au sein de l'université. Est-ce que ça a été amélioré ? C'était ça, ma question. Et la fiabilisation de la paie, puisqu'on avait vu qu'on avait des problèmes de paiement des vacataires qui était très long.

L'autre question, c'est à la page 34 du rapport. Je n'ai pas trop compris ce qui est indiqué et je voulais savoir ce qu'est - je ne sais pas comment ça se prononce - le Quadrant. Est-ce que c'est un outil ?

M. le Président : Le Quadrant, c'est un outil du ministère et de la DGESIP qui donne un certain nombre d'informations sur les performances de l'université, notamment en matière de formation. Là, il y a un certain nombre de statistiques et, sont pointées du doigt, sont exhibées les formations qui ont des points d'amélioration à entreprendre, comme l'insertion professionnelle, le taux de réussite. Donc, elles sont explicitement indiquées. On a aussi les valeurs médianes au niveau de l'enseignement supérieur. Contrairement à ce que dit votre collègue de droite, nous ne sommes pas, dans la plupart des cas, en dessous des médianes, mais bien au-dessus.

M. HUNEL, MCF : Je pense que ce paragraphe aurait dû être mieux expliqué parce que, vraiment, dans ce qu'on lit, on ne comprend pas toutes les explications que vous avez apportées là-dessus, enfin, en ce qui me concerne.

Justement, j'avais une question, c'est que dans le rapport, vous mentionnez un retard dans la délivrance des diplômes qui est en cours de résorption. Est-ce qu'aujourd'hui, on peut dire que tous les diplômes antérieurs à 2023 sont [inaudible 00:24:34-36] ?

M. le Président : Le retard était dû à une procédure, parce que cette procédure implique les rectorats. On n'est pas autonome en matière de signature et, donc, de délivrance du diplôme final. Il faut que ça passe aussi par l'académie. Il y avait effectivement une procédure qui n'était pas très efficace. Nos équipes et les équipes du rectorat se sont rencontrées. Désormais, les choses sont réglées et le retard a été effectivement résorbé de manière exceptionnelle. L'idée, c'est que ce retard ne se reproduise pas. On a trouvé les causes du retard et on a pris les mesures idoines.

M. HUNEL, MCF : Sur la vie étudiante, le rapport indique que le reliquat de la CVEC doit être résorbé avant la fin de 2026, conformément aux directives ministérielles. Moi, je voudrais savoir quel est le montant qui reste encore à engager et la capacité de l'établissement à absorber ces crédits sans pour autant remettre en cause la qualité des diplômes.

M. le Président : Je ne pourrais pas vous donner le montant, *ex nihilo*, du reliquat de la CVEC. Ce que je peux vous dire, c'est que là, on le résorbe et que cette année, on était au-dessus de 100 % de consommation, c'est-à-dire qu'on avait consommé en 2025 tous nos fonds CVEC alloués pour cette année-là, plus une partie du reliquat. On est à une cadence très élevée, grâce encore une fois aux dispositions qui ont été prises au niveau de l'administration. Et là, nous avons un chargé de mission. Puis, Madame la DEVE, la directrice des Etudes de la vie étudiante, a fait un travail incroyable là-dessus. Les associations, les étudiants, les composantes - tous les directeurs et directrices qui sont présents ici peuvent le dire - ont tous bénéficié de fonds CVEC pour améliorer les conditions de vie des étudiantes et des étudiants. Donc là, on est en très bonne voie de résorber ce reliquat qui avait été accumulé, je le répète, notamment en raison de la période Covid.

M. HUNEL, MCF : Si vous permettez, je [inaudible 00:26:40].

M. le Président : Allez-y, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Il y a un point qui m'a interpellé parce que nous avons voté ce point, sur lequel j'avais insisté parce que je trouvais que c'était une grande avancée pour nos étudiants. J'ai vu qu'il y avait eu 1 923 inscriptions, je parle du congé menstruel, mais seulement 318 demi-journées qui ont été utilisées. Je voulais

savoir comment on analyse cet écart. Est-ce que c'est un manque de communication sur les modalités ou une difficulté d'application auprès des enseignants ?

M. le Président : L'analyse de ce dispositif, je crois que vous le savez, je crois qu'elle a été lancée en mars dernier. Nous avons prévu de nous revoir au bout d'un an, c'est-à-dire en mars 2026, pour faire le bilan. Cette réunion n'a pas encore eu lieu. Lorsqu'elle aura lieu, le Conseil d'administration sera informé du bilan qui aura été fait de ce dispositif qui, de toute façon, a été un franc succès auprès de nos usagers, c'est sûr. Mais il y avait parfois aussi... Enfin, il faut qu'on identifie les faiblesses parce que forcément, comme tout nouveau dispositif, il aura quelques faiblesses et on va les corriger. Ce bilan sera à votre disposition de manière totalement transparente, ainsi que les actions qu'on va peut-être vous proposer, d'ailleurs, si elles doivent passer en conseil pour correction [inaudible 00:28:05].

M. HUNEL, MCF : J'ai une toute dernière...

M. le Président : Je crois que votre micro... Il faut reprendre parce qu'après, les propos seront inaudibles et on risque d'être accusés, quand il y a des choses très graves, de ne pas les faire apparaître. Merci, Monsieur HUNEL, de parler avec le micro allumé. Reprenez, s'il vous plaît.

M. HUNEL, MCF : Je disais que j'avais une toute dernière question qui portait sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Le rapport note que certains signalements se font encore hors de la plateforme MyUA, ce qui nuit à la traçabilité. Donc, ma question est la suivante : est-ce que vous avez prévu des actions de communication spécifiques pour assurer aux victimes la confidentialité du canal numérique ?

M. le Président : Il n'y a pas d'action spécifique, mais cette confidentialité est garantie. À chaque fois qu'il y a des actions de communication sur ces questions, bien sûr, l'aspect de confidentialité revient, et à nouveau, les explications sont données puisque, comme vous le savez, on accueille de nouveaux étudiants chaque année. Donc, bien sûr qu'on reprend les mêmes explications chaque année, y compris les questions de confidentialité au niveau numérique.

Pour les déclarations et les signalements qui sont faits en dehors de ces plateformes, comme vous l'avez indiqué, ils sont également traités parce qu'on ne peut pas, sous prétexte que la personne n'a pas utilisé MyUA, ne pas tenir compte d'un signalement. Donc, tout signalement qui nous est parvenu est traité.

M. HUNEL, MCF : Je vous remercie.

M. le Président : Je vous en prie, Monsieur HUNEL. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

M. VERGNE, personnalité extérieure : Oui, Monsieur le Président. Juste une petite question, peut-être de détail, dans ce document que j'ai trouvé très clair et très intéressant. J'ai noté pas mal de fermetures de parcours de licence sur le Pôle Guadeloupe et, en ce qui me concerne éventuellement, notamment dans les domaines des géosciences et du géoenvironnement. C'était pour savoir si c'était lié à une baisse de l'intérêt des inscriptions des étudiants ou si c'étaient d'autres facteurs qui expliquaient ces fermetures de licence.

M. le Président : Fermeture de parcours, comme vous l'avez dit au début.

M. VERGNE, personnalité extérieure : Pardon, de parcours.

M. le Président : On reste sur le parcours, on n'a pas fermé de licence. Effectivement, on a fermé ces licences parce qu'il y avait trop peu d'effectifs. Ces parcours - moi-même, je me trompe. Merci beaucoup. On a fermé

ces parcours parce qu'il y avait trop peu d'étudiants inscrits. On se retrouvait parfois à deux ou trois étudiants, parfois un. Ce n'était pas viable. Donc, malheureusement, on a dû les fermer. Mais la licence est restée ouverte, ce qui veut dire que les étudiants en question se sont rabattus sur d'autres parcours, mais ont pu suivre leur cursus sans aucune difficulté.

Je vous en prie.

D'autres questions ou remarques avant qu'on passe au vote ? Donc, on passe au vote sur ce bilan annuel. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Est-ce que vous vous absteniez avec Madame ROMANA ou est-ce que c'est Madame ROMANA ? D'accord. Donc, on a deux abstentions, Monsieur AUDEBERT et Madame ROMANA. Qui vote contre ? Merci. Deux abstentions.

c) Conventions

M. le Président : Nous en venons aux conventions. Il y en a une qui concerne les relations internationales et, en particulier, l'organisation de la visite de personnel de la République dominicaine en Martinique, à l'INSPE. Est-ce qu'il y a des questions sur cette convention ou sur ce projet ? Pas de questions. Donc, je vous propose qu'on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

4) Affaires ressources humaines : Fin de mise à disposition de personnels hospitalo-universitaires à l'université de Guyane

M. le Président : Dans le chapitre « Ressources humaines », nous avons un seul point à l'ordre du jour, qui concerne la fin de mise à disposition de personnels hospitalo-universitaires à l'Université de Guyane. Comme vous le savez certainement, en tout cas, les documents l'ont indiqué, les personnels hospitalo-universitaires (professeurs des universités, maîtres de conférences ou chefs de clinique), qui exercent à l'Université de Guyane, sont des personnels de l'Université des Antilles et sont rattachés au CHU également - généralement de Pointe-à-Pitre, me semble-t-il - mais ils exercent sur le territoire guyanais. Il se trouve que l'Université de Guyane s'est dotée en 2025 d'une UFR Santé, et que le territoire guyanais, lui, a vu la transformation de son centre hospitalier en centre hospitalier universitaire. Donc, désormais, avec une université de plein exercice, une UFR Santé et puis un CHU, la Guyane est totalement équipée pour continuer son développement.

Dans la mesure où le coût pour l'Université des Antilles [inaudible 00:33:04] de la gestion de ces personnels et où le coût salarial également est relativement important — puisque l'on est sur plus de deux millions d'euros par an de salaires versés par l'UA, compte tenu des contraintes que vous connaissez, des décrets que vous connaissez aussi (on en parle à chaque fois), et de ce fameux ratio de la masse salariale sur les produits encaissables, le ratio de Dizambourg — donc là, c'est un poids. C'est devenu un poids important pour l'Université des Antilles qu'il ne me semble plus possible, compte tenu des conditions du contexte que je vous ai donné, d'assurer ; d'autant plus que la plupart de ces personnels exercent exclusivement en Guyane. Ce ne sont pas des collègues qui exercent massivement aux Antilles, ni en Martinique, ni en Guadeloupe.

J'ai commencé une discussion avec le ministère de tutelle et la DGEIP, afin que ces personnels ne soient plus gérés ni payés par l'Université des Antilles. C'est en bonne voie, et l'échéance est fixée normalement au mois

d'août. Donc, normalement en septembre, l'ensemble de ces personnels devrait être repositionné en dehors de notre université. Pour cela, il y avait une convention qui nous liait, alors qu'à l'époque, effectivement, on était loin. Il y avait une Université de Guyane, mais il n'y avait pas de CHU, il n'y avait pas d'UFR, il n'y avait pas de ratio de Dizambourg non plus. On n'était pas du tout dans le même contexte, et cette convention qui nous liait à l'Université de Guyane précisait l'ensemble de ces points. Je vous propose donc aujourd'hui de me donner *quitus* pour que je puisse dénoncer cette convention - ce qui est un acte administratif nécessaire pour continuer dans cette voie. Est-ce que vous auriez des questions ou des remarques ? Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Vous avez pris l'attache du Président de l'Université de Guyane [inaudible 00:35:01-04].

M. le Président : Effectivement, je suis en relation avec le Président de l'Université de Guyane, mais la question n'est pas de savoir si le Président est d'accord, puisque moi, je ne lui impose rien. Je n'ai jamais demandé à quiconque, ni dit d'ailleurs, que je souhaitais que ces personnels soient pris en charge par l'Université de Guyane. Ça ne me regarde pas, ce n'est pas mon périmètre. Je dis juste que je ne souhaite plus qu'ils soient pris en charge par l'Université des Antilles, parce que le fait qu'ils n'exercent pas chez nous a un coût, et que les nouvelles dispositions réglementaires font que c'est un problème. On a deux millions de masse salariale de dépensés pour des personnels qui n'exercent pas chez nous.

Votre micro, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : C'était juste dans le cadre des bonnes relations...

M. le Président : Je vous remercie de vous inquiéter de mes relations avec mon collègue. J'ai de très bonnes relations avec le professeur Laurent LINGUET. Maintenant, il est Président d'une université, moi aussi, et il se trouve que ce ne sont pas les mêmes. Donc, on n'a peut-être pas forcément tout le temps les mêmes intérêts, en effet. Mais cela ne change pas que les relations sont très bonnes. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Monsieur PORTECOP.

M. PORTECOP, BIATSS : Je pense que cette initiative est très bonne. Est-ce que, par hasard, nous aurions d'autres types de populations de ce type ? Non ? En effet, le ratio de Dizambourg, il faut qu'on gère le problème.

M. le Président : C'est une question à creuser avec Madame la DRH. La balle est dans son camp.

Est-ce qu'il y aurait d'autres questions ? Remarques ? Oui ? Votre micro, s'il vous plaît.

Mme FRANCIL, personnalité extérieure : C'est vrai que c'est une régularité, une conformité nécessaire. Je souhaitais savoir s'il y aura un début. Est-ce qu'il y aura une prise [inaudible 00:36:58-59] financière, mais ça va partir à partir de quelle date ? Est-ce que c'est uniquement la dénonciation, puisque c'est vrai qu'on supportait presque à tort un personnel qui n'est pas de l'université ? Est-ce qu'il y aura un début de date d'origine ? Est-ce que vous pourrez négocier ça, ou bien ? Est-ce qu'il y aura un reliquat, peut-être ?

Non, il n'y aura pas ça. Ce ne sera qu'une dénonciation, c'est tout. OK.

M. le Président : Non, c'est juste une dénonciation de la convention pour y mettre un terme. Ensuite, normalement, les autorités compétentes - ce n'est pas nous, bien entendu - vont repositionner administrativement ou rattacher ces personnels à une autre entité. Laquelle ? Cela ne me concerne pas.

En revanche, c'est justement ce que je demande, c'est qu'ils ne soient plus pris en charge, rattachés à l'Université des Antilles, puisqu'ils n'y exercent pas, et que cela contrarie un petit peu notre... Enfin, ça limite nos marges de manœuvre en termes de dépenses salariales. C'est un problème.

M. PORTECOP, BIATSS : Pourra-t-on alors de nouveau recruter ?

M. le Président : On verra bien, on fera le point à ce moment-là. Mais normalement, on aura un petit peu de marge de manœuvre. S'il n'y a plus de questions, je vous propose qu'on passe au vote sur ce point. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Pour qu'il n'y ait pas de trou dans le PV, je précise que c'était Madame FRANCIL qui s'était exprimée juste avant.

5) Affaires financières

a) Compte financier 2025

M. le Président : Nous en arrivons aux affaires financières et au compte financier. Je vais laisser les différents intervenants présenter les éléments qui doivent vous être présentés avant qu'on passe au vote au moment prévu pour le vote. Je vais laisser Monsieur le DGSA Finances débiter. Vous avez la parole, Monsieur le DGSA.

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et tous.

Voici les principaux éléments du compte financier 2025 qui vous sont projetés. Pour rappel, la différence entre comptabilité générale et comptabilité budgétaire vous sera présentée dans un second temps par l'agent comptable. En comptabilité budgétaire, les faits générateurs sont l'engagement juridique qui concerne les autorisations d'engagement et le paiement qui concerne les crédits de paiement. L'impact comptable se fait, lui, au niveau du service fait, de la demande de paiement et du paiement. Sur le processus de recettes, la comptabilité générale est impactée au moment de la constatation de la créance jusqu'à l'encaissement. En comptabilité budgétaire, ce n'est qu'au moment du rapprochement entre le titre et l'encaissement qu'il y a une comptabilisation.

Ce rapport, qui vous est présenté, est co-construit entre l'agent comptable et les services de l'ordonnateur. Les écritures comptables ont eu lieu, pour la dernière, le 24 février 2026, en lien avec le cabinet KPMG, commissaire aux comptes.

Pour mémoire, les budgets qui ont été votés en 2025 sont : le budget initial mis en exécution le 4 janvier, le rectificatif n° 1 le 15 mai et le rectificatif n° 2 le 3 décembre.

Concernant la comptabilité budgétaire, nous sommes à un niveau de recettes encaissées de 119,7 millions d'euros pour l'année 2025, soit une exécution de 97 % par rapport à notre prévision du dernier budget rectificatif technique. Les dépenses en crédits de paiement s'élèvent à 114 millions d'euros, soit 90,6 % d'exécution. Enfin, nous atterrissons avec un solde budgétaire excédentaire de 5,6 millions pour l'année 2025. Vous voyez sur ce graphique la part de notre solde budgétaire de 5,6 millions qui est, par différence, établie entre les recettes et les crédits de paiement.

Sur l'évolution de nos recettes, il y a une importante augmentation en 2025 de près de 5,9 millions d'euros par rapport à 2024. Vous voyez qu'en 2022, nous étions à un niveau bien inférieur, de 103,6 millions. Notez la forte progression de nos recettes sur les quatre dernières années. Sur l'analyse des recettes, nous avons 117,5 millions de recettes dites globalisées et 2,2 millions de recettes dites fléchées. La part de la SCSP est de 84,4 % du global des recettes.

Concernant nos dépenses, il y a également une évolution qui est un petit peu plus marquée sur cette dernière année et qui se situe à 114 millions d'euros pour l'année 2025, qui était à 102,8 millions en 2022. Là aussi, c'est une activité qui progresse.

Concernant l'exécution par masse, les crédits de fonctionnement ont été consommés à hauteur de 75,4 %, les crédits d'investissement 54,7 % et les crédits de personnel 98,6 %. Au total, 114 millions d'euros ont été réalisés sur les 125 millions prévus, soit un taux global d'exécution de 90,6 %. Les dépenses d'investissement présentent un taux d'exécution un peu faible, faisant l'objet d'un point de vigilance.

Concernant la masse salariale en Equivalent temps plein travaillé, nous avons un très bon taux d'exécution. Une masse salariale est globalement maîtrisée avec 92,6 millions exécutés pour 94 millions prévus. Au niveau des ETPT, nous avons 499 enseignants-chercheurs sous plafond d'État, 420 BIATSS sous plafond d'État, 26 enseignants-chercheurs sous ressources propres et 19 BIATSS sous ressources propres.

En conclusion budgétaire, les points positifs sont : une forte hausse des recettes due à une excellente coordination sur ce dernier quadrimestre 2025 entre les services de l'ordonnateur, de la composante, du pôle et de l'administration générale et des services comptables ; et une très bonne exécution de la masse salariale - ce qui nous permet une parfaite maîtrise du taux de rigidité (ratio de Dizambourg).

Deux points d'attention : la sous-exécution des investissements et la sous-exécution de certains projets, dont les projets de recherche. Cela nous amène à une situation patrimoniale très bonne : un résultat net comptable de 1 842 733 euros, une capacité d'autofinancement de 3,9 millions d'euros, une trésorerie de 46,4 millions d'euros, un fonds de roulement de 39,5 millions d'euros et un besoin en fonds de roulement de -6,9 millions d'euros.

Pour reprendre les propos de Monsieur le Président, nos indicateurs clés de soutenabilité sont à un niveau excellent au niveau de la trésorerie et du fonds de roulement. Nous sommes largement au-dessus des seuils : seuil de 30 jours pour la trésorerie (nous sommes à 156 jours), seuil de 15 jours pour le fonds de roulement (nous sommes à 133 jours), et la charge de personnel du ratio de Dizambourg (nous sommes à 81,5 %).

À noter que ces ratios se sont améliorés par rapport au compte financier 2024 et c'est ce qui place l'Université des Antilles sur, on peut le dire, c'est exceptionnel d'avoir cette progression favorable depuis 2024 quand on voit que quasiment toutes les universités en France hexagonale se sont dégradées au niveau de ces ratios entre 2024 et 2025. L'Université des Antilles affiche donc une solidité financière. L'augmentation des recettes et la maîtrise des dépenses confortent la trajectoire financière soutenable et le respect intégral des critères de soutenabilité témoigne de la solidité et de la résilience du modèle économique de l'Université des Antilles.

Quatre recommandations pour l'exercice 2026 : notre trésorerie, qui est solide, a une part de trésorerie non gagée qui est importante, et nous allons porter notre attention pour optimiser son utilisation, comme le demande le ministère. Au niveau du pilotage des investissements, celui-ci est à renforcer. La proposition qui

est faite, c'est la création d'un COPIL patrimoine qui devrait permettre d'améliorer le suivi des opérations et l'utilisation des ressources associées. Une réflexion sur la politique extracommunautaire pourrait être engagée. Le seuil réglementaire d'exonération est respecté, mais une réflexion stratégique pourrait être menée afin d'optimiser le potentiel de recettes.

Enfin, sur le suivi de l'évolution de certaines dépenses, plusieurs postes sont en augmentation. Les fluides, les transports, les déplacements, l'entretien connaissent une forte hausse. Cette tendance est justifiée et maîtrisée par la Direction des affaires financières et des achats.

Juste pour répondre à la question qui a été posée tout à l'heure par Monsieur l'administrateur, HUNEL, sur la part de CVEC, la part qui est reportée est de 1 million. C'est marqué en page 25 du rapport de l'ordonnateur. C'est le solde de 2025 qui est reporté sur l'année 2026. Comme l'a précisé Monsieur le Président, ce report est bien moindre d'année en année puisque, l'année dernière, nous avons puisé environ 400 000 euros du report qui avait été fait de 2024 sur 2025.

Je laisse à présent la parole à Monsieur l'agent comptable.

M. SIMON, agent comptable : Bonjour à tous. Je vais compléter les propos de Monsieur LAMOUREUX en vous présentant le compte financier sous l'angle de la comptabilité patrimoniale. Ce sont des informations complémentaires pour les administrateurs. J'ai sélectionné quelques *slides*, mais vous avez un document plus complet qui vous a été remis.

D'abord, dans ce document, vous avez une comparaison des années 2024 et 2025 et une comparaison à l'intérieur de chaque année entre le budget et le réalisé. Ça vous permet de voir l'évolution de ce qui a été réalisé entre 2024 et 2025 selon les grands agrégats. En haut de ce tableau, vous avez la section de fonctionnement avec les produits et les charges de fonctionnement. L'université dégage un résultat de fonctionnement de 1,8 million. On avait prévu 19 000. On avait été très prudent parce que le budget rectificatif avait prévu un excédent de 19 000 euros. À cela se rajoute la capacité d'autofinancement par la pratique des amortissements et des provisions. Au final, je confirme qu'on a dégagé une capacité d'autofinancement. En quelque sorte, c'est le résultat net, une fois qu'on a retraité les dépenses de provisionnement et d'amortissement. Donc, on a dégagé 3,8 millions pour financer les investissements. À cela se sont ajoutées des recettes externes d'investissement et des subventions d'investissement.

L'établissement avait une capacité d'investissement de 6,8 millions en 2025 - un petit peu en retrait par rapport à 2024 parce qu'on voit que ça diminue quand même de 20 %. La capacité d'autofinancement a également diminué de 29 %. Cela dit, cette capacité d'investissement apparaît finalement supérieure aux besoins puisqu'on a exécuté un même investissement, environ près de 6 millions d'euros, en retrait de façon importante - Monsieur LAMOUREUX l'a dit - par rapport à ce qui avait été prévu au budget. Donc, là, c'est un petit point d'attention. Effectivement, il faudra à l'avenir veiller à ce que les dépenses d'investissement s'exécutent de façon plus importante. Il est vrai qu'il y a eu des défaillances d'entreprises au niveau du patrimoine. Il y a trois entreprises pour les travaux du bâtiment SEN qui ont été défaillantes ; il a fallu refaire des marchés, et ça a finalement décalé les dépenses sur l'année 2026. Au final, au lieu de prélever sur le fonds de roulement, on a un apport au fonds de roulement d'un million d'euros. Le fonds de roulement augmente d'un million. Il avait augmenté de près de 800 000 euros l'année précédente.

Voyons la structure des recettes. Monsieur LAMOUREUX l'a dit, la SCSP, c'est la principale recette de l'université, comme dans beaucoup d'universités, mais spécialement dans notre université puisque nous avons une masse salariale importante du fait de l'indexation des salaires en outre-mer, notamment. Dans la SCSP, on a aussi eu des actions spécifiques pour 750 000 euros, dont le contrat d'objectifs, de moyens et de performances pour 305 000 euros. La SCSP progresse au final de 1,62 % par rapport à 2024, ce qui représente 1,6 million de recettes supplémentaires en 2025.

Les ressources propres représentent un peu moins de 10 %. On va voir dans la *slide* suivante. D'abord, je voudrais dire que les ressources propres augmentent un peu plus vite que la SCSP. Donc, le ratio de 10 % devrait prendre de l'ampleur à l'avenir si on continue sur cette augmentation des ressources propres de 19 % (alors que la SCSP n'a augmenté que de 1,68 %). Vous voyez la structure des ressources propres. A l'intérieur de ces 10 % de recette, elles représentent exactement 9,68 % des recettes, ce qui représente 10,8 millions. Ce sont principalement les ressources liées à la formation et à la vie étudiante (56 %). Donc, le point fort, c'est l'augmentation des droits d'inscription nationaux, notamment par le biais des droits spécifiques pour les étudiants étrangers, qui ont finalement apporté une augmentation de 10 % des droits d'inscription en formation initiale.

Le Président l'a aussi souligné : on a une augmentation sur la formation continue. L'alternance, c'est à peu près comme l'année précédente. La taxe d'apprentissage a augmenté de façon conséquente cette année également, et la CVEC reste stable.

Ensuite, on a les subventions demandées sur projets : subventions publiques, Europe, la région, ANR principalement. Elles représentent à peu près 33 % ; vous avez la part de chaque financeur. Ensuite, on a des prestations de services et des remboursements divers, comme des remboursements de mise à disposition, par exemple.

Les dépenses : comme pour les recettes, on a une grosse part qui est occupée par les dépenses de personnel - ce qui est normal dans une université - qui représentent 84 % des dépenses décaissables de fonctionnement. Par rapport aux ratios ministériels, cela représente un ratio de 81,48 % ; le ratio qu'on appelle ratio de Dizambourg ou ratio de rigidité des charges de personnel, l'un des trois ratios de santé financière de l'université. Il est à 81,48, alors qu'on avait prévu au budget 82. Donc, la situation s'est même améliorée par rapport au budget. Le seuil critique, je le rappelle, est de 83 %. C'est vrai que dans les universités d'outre-mer, il est plus difficile d'atteindre un ratio raisonnable du fait de l'indexation des salaires, comme je l'ai dit précédemment, qui « pénalise l'établissement ». Ça vient augmenter à la fois le numérateur et le dénominateur, ce qui augmente le ratio. Donc, dans la communauté des agents comptables, on a les moyennes nationales des universités. On est sur les universités du groupe 2, c'est-à-dire celles qui ont des budgets entre 100 millions et 150 millions, avec un ratio moyen de 77,6.

Le reste, 15,58 %, concerne les autres charges de fonctionnement. On va le voir ici. Hors dépenses de personnel, on a des dépenses de charges courantes de fonctionnement qui augmentent de 15 %. Il y a une forte progression de certaines dépenses dans les années passées. À partir de 2024, on a, par exemple, la consommation d'eau qui a augmenté de façon anormale du fait de fuites constatées à la fois en Martinique et en Guadeloupe, qui ont fait augmenter ces dépenses de façon importante. Maintenant, on arrive à une stabilisation de ces dépenses. Vous voyez la répartition, je ne vais pas les commenter toutes.

Je voudrais faire un focus sur les dépenses d'investissement qui sont financées, comme je l'ai dit au début, par la capacité d'autofinancement, mais aussi par des subventions d'investissement. On voit qu'on arrive, avec notre capacité d'autofinancement, à financer la moitié des dépenses d'investissement. L'autre partie est financée par des subventions externes. Cette année, on n'a pas eu besoin de prélever sur le fonds de roulement pour financer les dépenses d'investissement, du fait sans doute de la sous-consommation budgétaire en dépenses d'investissement. Les dépenses d'investissement, ce sont essentiellement les travaux menés par la Direction du patrimoine (2,3 millions) : les acquisitions de matériel pour 1,2 million et les achats de matériel informatique pour 1,1 million. Au final, l'université dégage un peu moins de capacité d'autofinancement depuis 2023, comme on peut le voir sur la ligne en vert, et dépense moins aussi en investissement. Le ratio des dépenses d'investissement par rapport au total n'est que de 5 % cette année. Il était de 7 % l'année précédente.

Pardon, j'ai été trop vite. Là, vous avez l'évolution du fonds de roulement et de la trésorerie. Comme l'a dit Monsieur LAMOUREUX, on voit bien la tendance à la hausse à la fois du fonds de roulement et de la trésorerie. Le ratio prudentiel de la trésorerie est de 15 jours de charges de fonctionnement, et nous sommes à 132 jours. Donc, on a vraiment une situation financière confortable à l'Université des Antilles. La moyenne nationale est de 83 jours pour le fonds de roulement, et le niveau de la trésorerie représente 155 jours de charges décaissables. À la fin de l'année 2025, ce ratio augmente. La moyenne nationale est à 118 jours.

Là, vous avez l'évolution infra-annuelle. On a des pics de niveau de trésorerie à chaque fois que le ministère nous verse le trimestre de SCSP. Donc, en janvier, en avril et en juillet, on a le pic de l'année puisque le ministère nous verse un quart de la SCSP, plus les actions spécifiques. Ensuite, à partir de juillet-août, la trésorerie ne cesse de diminuer puisqu'on a beaucoup moins d'entrées de trésorerie, et les décaissements continuent, bien sûr, avec les salaires. Le niveau de trésorerie le plus bas de l'année est au 31 décembre, avec une trésorerie de 46 millions d'euros et une augmentation de la trésorerie de 4 millions d'euros cette année entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Les faits marquants sont, je l'ai dit, que nous avons une forte dépendance de la dotation de l'État dans nos recettes, même si le ratio des ressources propres est en train de s'améliorer, puisqu'on voit que les ressources propres augmentent plus rapidement que la SCSP. Les charges de personnel augmentent de 2 % cette année, soit de 1,8 million, et elles restent contenues sous le ratio de Dizambourg. Le résultat de fonctionnement, avec 1,8 million, est confortable malgré l'augmentation des charges. On a vu que les recettes de fonctionnement augmentaient plus rapidement que les charges. La capacité d'autofinancement, bien qu'en baisse, reste confortable avec 3,9 millions, permettant de financer près de la moitié des investissements.

Le point de vigilance à l'avenir concerne les dépenses d'investissement qui sont en baisse et qui n'ont été exécutées qu'à hauteur de 30 %. Le fonds de roulement continue sa progression, même si celle-ci commence à diminuer. Avec 133 jours, ce fonds de roulement reste très confortable pour l'établissement.

Avant de passer au vote du compte financier, je vais passer la parole à Madame JEAN-BAPTISTE, notre commissaire aux comptes.

Mme JEAN-BAPTISTE, commissaire aux comptes : Merci. Bonjour à tous. Je vais vous présenter une synthèse de « nos travaux », et l'opinion qui sera émise à l'issue du conseil, tout en sachant que nos travaux ont fait l'objet d'une présentation plus détaillée à la Direction, au Président notamment. Là, il s'agit d'une synthèse.

Pour vous réexpliquer effectivement la démarche de certification des comptes, c'est une démarche qui comprend plusieurs étapes. Dans un premier temps effectivement, on a la phase de planification de la mission où on va identifier les risques significatifs en lien avec l'université. On a une deuxième phase qui s'appelle la phase d'évaluation du contrôle interne et du système d'information. Généralement, c'est une étape qui se réalise entre les mois de septembre et de décembre en fait, pour pouvoir refaire un point sur les principaux processus clés présents au sein de l'établissement, avec pour objectif aussi d'anticiper les sujets de clôture, compte tenu de dates de clôture qui sont quand même assez courtes, avec une tendance finalement à réduire encore les délais de clôture. C'est une deuxième phase qu'on appelle la phase d'évaluation du contrôle interne. Dans la troisième phase, on est sur ce qu'on appelle la phase en lien avec les procédures substantives d'audit, c'est-à-dire vraiment des tests de détails qui sont réalisés sur la balance générale et sur des écritures spécifiques à l'université sur la base d'échantillonnage. C'est une intervention que l'on mène généralement au mois de février qui a donc eu lieu. On vient de finir la phase de finalisation, de synthèse, d'émission des conclusions et d'émission de notre rapport sur les comptes annuels.

Dans le cadre de l'intervention d'audit au 31 décembre 2025, nous avons réalisé effectivement l'audit des comptes annuels, la mission de certification des comptes, et nous avons intégré cette année - toujours dans un souci d'optimisation du processus de clôture des comptes et finalement de respect des délais et d'échange régulier avec les équipes sur les sujets de clôture - ce qu'on appelle une revue limitée. Celle-ci permet d'échanger avec les équipes sur l'atterrissage au 31 octobre 2025 pour anticiper au maximum les sujets qui avaient pu être identifiés l'année précédente, mais aussi éventuellement, échanger et partager les positions comptables notamment sur les sujets de la clôture 2025. C'est une revue qui a également été mise en place cette année. De manière classique, on a la vérification des éléments spécifiques et des travaux en lien avec les supports qui vous ont été présentés par l'ordonnateur et l'agent comptable dans le cadre de la finalisation de la mission.

Ici, on vous présente quelques exemples de procédures qui ont pu être réalisées sur les cycles qu'on considère comme étant significatifs au niveau de l'établissement, notamment sur les financements, ainsi qu'un point sur la partie patrimoniale : les immobilisations corporelles avec des tests sur les acquisitions, les sorties et les travaux – évidemment, compte tenu de la structure du bilan et du compte de résultat, des travaux sur les recettes et le personnel.

D'une manière générale, concernant la qualité du processus de clôture des comptes, on a eu ces différentes interventions, notamment sur la revue des procédures de contrôle interne, ainsi que la revue limitée sur les comptes au 31 octobre. On est sur une amélioration du processus de clôture des comptes par rapport à l'année précédente. L'année dernière, vous avez effectivement remonté une amélioration par rapport à l'année d'avant et des exercices qui avaient été plus compliqués. Cette année, on reste sur une tendance plutôt favorable, puisque nous avons pu échanger bien en amont de l'intervention finale sur les sujets de clôture. Les positions ont pu être partagées, validées en amont, avec un travail important qui a été réalisé en interne par les équipes de l'université. Globalement, on tient à remercier les équipes que l'on a eu l'occasion de rencontrer dans le cadre de l'audit et de la clôture des comptes.

Concernant l'opinion sur les comptes 2025, notre rapport est normé et comprend plusieurs parties. Dans la première partie, on présente l'opinion, à savoir une certification des comptes sans réserve au 31 décembre 2025. On a une partie également dans notre rapport qui précise les principaux sujets qui ont été les nôtres dans le cadre de l'audit. On précise donc dans cette partie que nous avons notamment porté une attention

particulière sur la comptabilisation de la Subvention pour charges de service public et les charges d'exploitation, d'une manière générale.

En synthèse, c'est un audit qui s'est réalisé dans de bonnes conditions, avec des échanges réguliers sur les sujets de clôture et une anticipation des points pour respecter les délais.

M. le Président : Merci beaucoup, je rends la parole au DGSA Finances.

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : Je vais passer en revue les quatre tableaux qui sont soumis au vote. Nous avons :

- le tableau un, le tableau des emplois, avec un taux global ETPT exécuté de 963 ;
- le tableau deux, le tableau des autorisations budgétaires exécutées faisant apparaître le solde budgétaire de 5 599 623,37 euros ;
- le tableau quatre, le tableau des équilibres financiers avec les besoins, l'utilisation des financements et la couverture des besoins ;
- et enfin, la situation patrimoniale, le tableau 6 qui fait apparaître le résultat comptable de 1 842 733 euros, la capacité d'autofinancement de 3 888 362 euros et l'augmentation du fonds de roulement de 1 035 604, et ce qui porte donc le niveau final de fonds de roulement à 39 500 544 millions, un niveau final de besoins en fonds de roulement de -6 939 183 et un niveau final de trésorerie de 46 439 727.

M. Le Président : Merci beaucoup, Monsieur le DGSA. Est-ce que vous avez des questions sur ces éléments avant qu'on passe au vote sur ces tableaux ? Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Je voulais juste répondre à Monsieur le DGSA Finances. Je ne demandais pas le montant du report, que j'ai lu bien évidemment dans le document, mais je demandais la somme qui restait à consommer aujourd'hui, compte tenu du report, pour savoir si on avait la capacité de le faire. J'ai quand même lu les documents.

J'ai une question, juste pour mon éclairage. J'ai noté une baisse de la capacité d'autofinancement (la CAF), qui passe de 5,4 à 3,9 millions d'euros. Est-ce qu'il faut voir là un point d'alerte pour l'université, sachant que la CAF est essentielle pour financer les investissements sur fonds propres ?

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : Vu le niveau de notre capacité d'autofinancement à ce jour, il n'y a pas d'alerte. Nous avons des indicateurs qui sont tous au vert. Là, il y a eu un fléchissement de la capacité d'autofinancement, mais qui nous permet largement de couvrir tous les projets qui sont en cours. Donc, aucune alerte sur cette capacité d'autofinancement.

M. le Président : Madame FRANCIL.

Mme FRANCIL, personnalité extérieure : Mon regard extérieur m'amène à franchement féliciter ce qu'on a entendu et ce qu'on voit aujourd'hui. Il faut dire que c'est une présentation qui est intéressante du point de vue financier de tous ces comptes. Juste un petit... Je pense qu'on devrait aller plus loin sur la partie analytique. J'aurais bien aimé savoir comment se porte le Pôle Martinique ? Mais ça c'est un peu plus loin, ce n'est pas là qu'on va le dire, mais je crois que c'est un affinement analytique à mettre en place pour qu'on soit tous bien ici, maintenant et plus tard, voilà.

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Concernant le Pôle Martinique, Madame FRANCIL, je vous rassure, il va très bien parce que s'il n'allait pas bien, l'UA n'irait pas bien. Nécessairement, il va bien et je parle à côté du vice-président du Pôle.

Il y avait une autre prise de parole. Monsieur HUNEL, allez-y.

M. HUNEL, MCF : Par rapport aux ratios de Dizambourg, les charges de personnel représentent 81,48 % des recettes encaissées, ce qui fait que nous sommes certes proches du seuil des 83, mais on est en dessous. Nous sommes au-dessus de la moyenne nationale (77) et au-dessus de la moyenne outre-mer, de peu. J'ai aussi noté que l'université a consommé 963 ETP sur les 983, dans ce que j'ai lu, si j'ai bien lu. J'ai appris une bonne nouvelle qu'on va gagner 2 millions d'euros pour recruter (ça c'était une petite boutade). Ma question plus sérieuse est : « Quelle sera la stratégie de recrutement pour 2026, afin de ne pas franchir ce fameux seuil de rigidité qui est posé par le ratio de Dizambourg ? » Surtout que j'ai noté que les charges de personnel ont quand même augmenté de 2 %.

M. SIMON, agent comptable : Peut-être une précision sur les dépenses de personnel qui vont diminuer de 2 millions. On a aussi la recette qui va diminuer de 2 millions puisque c'est financé par l'État. Cela dit, c'est vrai qu'on devrait améliorer un petit peu le ratio de Dizambourg.

M. le Président : Au-delà de cette amélioration, il y a aussi la gestion financière de notre service RH. Ce sera une quinzaine ou une vingtaine de personnes en moins, dont les carrières ne seront plus gérées par l'Université des Antilles. Et ça, ce n'est pas du tout négligeable pour notre service.

Maintenant, concernant la trajectoire pour l'emploi, pour les recrutements, on a une direction qui va être créée. Comme je l'ai dit, je proposerai sa création bientôt. Elle permettra de mettre en cohérence l'ensemble de nos outils d'aide à la décision pour un pilotage par la donnée beaucoup plus efficient, afin qu'on puisse se projeter et pouvoir anticiper donc nos marges de manœuvre suffisamment tôt. C'est ça qui va finalement cadrer notre campagne d'emploi. Quel volume financier peut-on mettre à disposition de nos recrutements ? Ce sont des choses qui sont complexes. C'est ce qu'on a fait, ce qu'on n'arrête pas de faire, mais il va falloir formaliser tout cela pour que ça soit un peu plus systémique. Le but de cette direction sera de nous fournir ces outils pour qu'on puisse anticiper et savoir, dans telle ou telle campagne d'emploi, quel volume financier est à disposition. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques avant le vote des tableaux ?

Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Je n'ai qu'une question. Mon attention a été appelée sur la page sept présentée par Monsieur le DGSA Finances, concernant l'évolution des taux d'exécution et des recettes en particulier, des recettes encaissées, qui a été relayée d'ailleurs utilement par Monsieur l'agent comptable. Ce tableau a effectivement suscité une interrogation chez moi, puisqu'il m'a permis de mettre en rapport ce qui est souvent avancé, c'est-à-dire le désengagement de l'État. C'est souvent avancé pour expliquer, en quelque sorte, les difficultés récentes qu'on a constatées sous les taux et sous les fourchettes. Ceci m'amène à la question suivante : « Est-ce que le désengagement de l'État, qui est souvent avancé, n'est pas peut-être un peu trop facile, compte tenu de l'évolution des recettes que l'on peut voir depuis 2022, qui passent d'un peu plus de 100 millions à aujourd'hui près de 120 millions ? » À noter, effectivement, que les ressources propres ont beaucoup augmenté – et c'est tant mieux, car elles partaient d'un montant dramatique. Néanmoins, ma question reste sans réponse : « Est-ce que cette évolution très substantielle des recettes n'est pas en

contradiction avec l'argument avancé de façon récurrente du désengagement de l'État et qui expliquerait de façon quasi-exclusive nos difficultés du moment ? » À noter que les ressources propres avaient beaucoup augmenté.

M. le Président : Monsieur AUDEBERT, jamais vous ne m'avez entendu dire, moi, Président de l'université, que l'État se désengageait. Je n'ai jamais prononcé cette expression, ni ce terme, je ne l'ai jamais prononcé. Dans aucun PV, vous ne trouverez ce terme. Je ne me suis jamais caché derrière l'État ou son désengagement. L'État ne se désengage pas. L'État a des difficultés. On a parlé des difficultés financières, budgétaires de la France. On a parlé de déficit budgétaire. Ce n'est pas un désengagement, c'est un constat, c'est une situation.

Nous sommes l'une des universités ayant le plus de financements par étudiant au niveau de la France. Il n'y a pas de désengagement de l'État. On est bien traités par la DGESIP et par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. On n'a jamais parlé de désengagement. On a parlé de critères de soutenabilité beaucoup plus exigeants mais qui concernent tout le monde. Ce n'est pas du désengagement, ce sont des conditions plus difficiles, des contraintes plus difficiles. Ce n'est pas un désengagement : il y a un déficit national. Ce n'est pas un désengagement ; c'est une situation. Là aussi, c'est un constat.

L'État ne dit pas qu'il ne veut pas aider. L'État ne dit pas qu'il fuit ses responsabilités. On dit simplement que la situation de la France est difficile et qu'on doit faire des efforts. C'est ce qu'on dit. Le contexte national est difficile. On le comprend ; j'ai parlé volontairement de géopolitique. On voit bien ce qui se passe dans le monde ; on ne peut pas rester dans notre zone de confort et exiger toujours plus d'argent. Je n'ai jamais adressé un seul courrier au ministère pour lui demander de rallonge, jamais, parce que j'estime qu'on doit d'abord optimiser les ressources dont on dispose avant d'aller demander quoi que ce soit à l'extérieur. Donc, on met de l'ordre à l'intérieur avant d'aller demander de l'aide à l'extérieur. Donc jamais je n'ai prononcé ce terme. Jamais je ne le prononcerai en tout cas parce que ce n'est pas une réalité. Donc, il n'y a pas de contradiction. On n'a pas l'habitude ici de se cacher derrière des prétextes – en tout cas, pas moi – et je n'ai jamais parlé de désengagement de l'État, Monsieur AUDEBERT. Donc, ne nous attribuez pas de propos qu'on n'a jamais prononcés. Si vous interprétez ces propos, ça c'est votre fait, mais moi, je n'ai jamais dit que l'État se désengageait parce que c'est faux et que les chiffres le démontrent. C'est totalement faux.

On poursuit. Est-ce qu'il y a d'autres questions avant le vote ?

Monsieur JOACHIM, rapprochez-vous du micro, s'il vous plaît. Juste derrière vous.

M. JOACHIM, VP CFVU pôle Martinique : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais d'abord remercier l'excellente présentation de Monsieur LAMOUREUX, Monsieur SIMON et Madame la Commissaire aux comptes qui rendent intelligibles ces chiffres qui ne sont pas évidents pour beaucoup d'entre nous. Étant moi-même un littéraire, je m'y retrouve très bien. J'ai beaucoup apprécié cette présentation. Je tenais à le souligner.

En dehors de ça, j'ai aussi, et cette fois-ci, je n'en ai pas apprécié du tout, cette propension de l'opposition à toujours chercher la petite bête, à couper les cheveux en quatre, à faire dire aux chiffres ce qu'ils ne disent pas et à faire en sorte que les résultats excellents de cette équipe que vous dirigez, Monsieur le Président, et à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, que ces résultats soient systématiquement, et de manière assez

insidieuse et perfide, salis, semaine après semaine, conseil d'administration après conseil d'administration. C'est une attitude que j'ai du mal à comprendre et que, pour ma part, je ne cautionne pas.

Monsieur le Président, vous avez parlé de la création d'une Direction de la performance. C'est une excellente initiative qui, encore une fois, témoigne de la qualité avec laquelle cet établissement est piloté et dirigé. Et dans le même temps, parce qu'on a quelques fonds qui se dégagent, l'un des administrateurs se permet un trait d'humour - qui n'en était peut-être pas un - demandant que des postes soient créés, sans même avoir fait le bilan exact de la situation dans laquelle nous nous retrouvons. Monsieur le Président, je n'ai pas l'habitude de prendre la parole en Conseil d'administration, vous le savez, sauf sur des questions de pédagogie. Je conclurai en disant à certaines personnes ici que lorsqu'elles ont des traits d'humour mal placés à faire, elles sont priées de nous avertir, comme ça on saura quand rire et quand ne pas le faire. En tout cas, moi, ça ne me fait pas rire. Je sais reconnaître de quel côté se trouve la compétence et de quel côté elle n'est pas. Je vous remercie.

M. le Président : Merci, Monsieur le vice-président.

Monsieur HUNEL, vous voulez rajouter quelque chose.

M. HUNEL, MCF : Monsieur le Président, je ne me retrouve pas du tout dans les propos qui viennent d'être tenus. Je pense qu'en tant qu'administrateur, j'essaie, en tout cas, de poser des questions qui sont objectives, et je ne suis pas du tout là en train de salir le travail de quiconque parce qu'à chaque fois, je le salue. D'ailleurs, je n'avais pas fini mes questions, mais je pensais en conclusion féliciter les documents qui nous sont donnés et qui nous permettent de comprendre. C'est quand même notre droit de pouvoir poser des questions et que le président puisse nous répondre, nous éclairer. Quand je pose la question sur la stratégie de recrutement de 2026 et que le Président me répond clairement qu'il va justement mettre en place une Direction de l'évaluation qui va permettre justement de réfléchir là-dessus, c'est le lieu pour poser la question et il est de son devoir de m'apporter cet éclairage et de l'apporter à toute la communauté. Donc, je ne comprends pas. Est-ce qu'on doit venir ici, se taire et ne rien dire ? Franchement, je trouve déplacé que quelqu'un qui n'est même pas administrateur se permette de salir comme ça le travail de l'administrateur que je suis. Je suis vraiment choqué.

J'ai quand même une petite question si vous me le permettez, Monsieur le Président.

M. le Président : La parole est libre, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Merci.

J'ai noté qu'à chaque fois, on a des difficultés au niveau des investissements. On a consommé seulement 5,8 sur les 19,4 qui étaient prévus, et ce qui fait qu'on a des dépenses d'investissement qui ont chuté de 25 % par rapport à l'année dernière. Il me semble que c'est quand même un peu récurrent. Ma question est : « Est-ce qu'il ne faudrait pas mettre en place, à l'instar de votre division de l'évaluation, un suivi des dépenses d'investissement pour qu'on ne se retrouve pas chaque année avec une sous-consommation, telle que c'est mentionné dans le rapport ? »

M. le Président : C'est la Direction de l'évaluation de la performance. Quand vous parlez d'auto-exécutions, ça concerne la performance. Ça fait totalement partie des missions d'une telle Direction de s'assurer que l'ensemble des projets stratégiques ou moins stratégiques, des projets importants de l'université, soient

menés à bien dans les délais. On est exactement dans ce domaine-là. Donc, c'est la même Direction qui pourra fournir des éléments de compréhension et de pilotage pour qu'on progresse dans cette voie, lorsqu'il ne s'agit pas de questions conjoncturelles et ponctuelles.

M. HUNEL, MCF : Je voudrais quand même saluer un point que j'ai trouvé dans le rapport : c'est la nouvelle politique de provisionnement pour les gros entretiens et réparations du patrimoine immobilier avec une dotation, si je me rappelle bien, qui est de 1,17 million d'euros. Je pense que là, il s'agit justement d'une mesure prudente qui, selon moi, doit être saluée parce qu'elle permet d'anticiper justement la dégradation du bâti. Je sais que, notamment sur le Pôle Martinique, on s'est des fois retrouvés avec des nécessités de grosses réparations de climatisation, notamment des [Antilles 01:26:21]. Et je trouve que d'avoir cette politique d'anticipation, c'est une très bonne chose pour l'avenir de notre université.

M. le Président : Merci, Monsieur HUNEL. Je tiendrais tout de même à préciser, par rapport à votre déclaration à l'instant, que Monsieur le vice-président, JOACHIM, s'est exprimé en Conseil d'administration et qu'il en a parfaitement le droit, comme tous les invités de ce Conseil qui sont, en général, des personnes élues en composantes - en tout cas des personnes qui ont un mandat. Et Monsieur JOACHIM est élu à deux reprises puisqu'il est à la fois élu au CAC et à la CFVU du Pôle Martinique, mais ensuite élu en tant que vice-président statutaire de cet établissement. Donc, la moindre des choses, c'est qu'il puisse s'exprimer en conseil lorsqu'il le souhaite. Est-ce qu'il y a d'autres... Il n'y a pas de hiérarchie à faire entre les administrateurs et le vice-président.

M. HUNEL, MCF : Je n'ai pas dit ça, Monsieur le Président.

M. le Président : Si, vous avez insisté sur le fait qu'il n'est pas élu...

Je vous laisse la parole alors, Monsieur l'administrateur.

M. HUNEL, MCF : Ce que je n'ai pas apprécié, c'est qu'il salisse le travail que j'effectue. C'est tout.

M. le Président : Il a émis... Pour une fois, c'est dans ce sens-là. Moi, c'est ce que j'ai envie de vous dire, si vous avez cette impression. Pour une fois, parce qu'en général, c'est plutôt vers nous que se dirigent les salissures.

M. HUNEL, MCF : Je ne joue pas à ce jeu-là.

M. le Président : On baigne dans la boue. Vous nous y projetez à chaque Conseil d'administration.

M. HUNEL, MCF : Monsieur le Président, je suis désolé.

M. le Président : Les succès se transforment en échecs. On est dans un contexte boueux.

M. HUNEL, MCF : Monsieur le Président.

M. le Président : Oui, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Je n'admets pas que vous disiez que « Quand je pose des questions, je vous amène dans la boue. » Je pose des questions, elles sont toujours circonstanciées avec des demandes claires. Franchement, je ne pense pas que vous puissiez m'attribuer ce genre de propos, Monsieur.

Mme CASSIN, VP CA, MCF : On parle de l'opposition à laquelle vous appartenez, mais dans sa globalité.

M. HUNEL, MCF : Déjà, cette notion d'opposition, c'est vous qui l'avez créée. Je suis là en tant qu'administrateur. Je suis là pour faire avancer l'université parce que j'estime que c'est notre université, je ne suis pas là en attaque. Ce n'est pas vrai. Je pose des questions, j'essaie de comprendre et j'essaie de faire avancer. Je suis désolé.

M. le Président : Monsieur HUNEL, pour faire avancer l'université, vous vous êtes aussi abstenu lors du vote des trois PV à la suite de la déclaration de la personne à laquelle vous n'êtes pas du tout lié, qui a expliqué pourquoi elle ne les votait pas.

M. HUNEL, MCF : Monsieur le Président.

M. le Président : [inaudible 00:28:40]. Vous n'êtes pas obligé de répondre, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Non, je vous réponds. Monsieur le Président, ma collègue m'a demandé de m'abstenir.

M. le Président : Je n'ai pas parlé de ça. On ne parle pas du même sujet. Là, vous me parlez d'un autre sujet.

M. HUNEL, MCF : Les PV, vous m'avez dit.

M. le Président : Non, les PV, ce n'était pas votre collègue.

M. HUNEL, MCF : Mais si.

M. le Président : Vous ne l'avez pas dit.

M. HUNEL, MCF : J'ai dit deux.

M. le Président : Oui, mais vous levez votre main, Monsieur HUNEL. Ce n'est pas celle de votre collègue que vous avez levée. Je ne peux pas imaginer que ce n'est pas vous qui votez.

M. HUNEL, MCF : Je pensais que vous l'aviez compris.

M. le Président : Vous l'avez dit pour un autre sujet, mais pas pour le sujet des PV.

M. HUNEL, MCF : Non, sur le sujet des PV, j'ai bien dit une. Sinon, vous auriez compté trois. Vous n'en avez compté que deux.

M. le Président : C'est bien d'avoir clarifié, comme ça, on sait qui s'est abstenu. Ce n'était pas vous, Monsieur HUNEL. Vous voyez que c'est utile de discuter et d'échanger.

M. HUNEL, MCF : Et de ne pas tenir des propos qui sont déplacés et qui ne sont pas à propos.

M. le Président : Très bien. Donc écoutez, c'est ça, la démocratie, et la chance avec la démocratie, c'est que de façon assez récurrente, régulière, périodique, il y a des clarifications par les urnes. On verra comment chacun ou chacune appréciera le travail des uns et des autres, notamment au sein des instances. Et moi j'appelle de mes vœux cette grande clarification aussi. Je pense que ce sera un moment décisif où on pourra effectivement se débarrasser de toutes sortes de choses.

Allez, on continue. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Parce qu'on est là pour voter les tableaux qui ont été présentés. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ces tableaux, ou est-ce qu'on peut passer au vote ? On passe au vote. Sur les tableaux qui ont été présentés et identifiés - les numéros un, deux, quatre et six - par Monsieur le DGSA, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Une abstention, si je ne me trompe pas. Qui vote contre ? Nous avons une abstention. Merci beaucoup.

Je crois, Monsieur le DGSA, que c'est Monsieur l'agent comptable qui prend la suite.

M. SIMON, agent comptable : Oui. On a voté les tableaux budgétaires. Ça consiste à voter le compte financier après avoir entendu la commissaire aux comptes sur son opinion. Maintenant, il reste à voter l'affectation du résultat en réserve de l'établissement. Donc le résultat qui s'élève à 1 842 733 euros, on propose de le porter en réserve de l'établissement.

M. le Président : Est-ce que vous avez une question sur ce point, ou une remarque, avant qu'on passe au vote ? Pas de questions. Donc, on suit vos propositions, bien entendu Monsieur l'agent comptable. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

On en a terminé avec ce point. Il en reste un dernier qui concerne les tarifs du BFCA du Pôle Martinique.

b) Tarifs BFCA 2025/2026 – Pôle Martinique

M. le Président : Est-ce qu'il y a des questions sur ces tableaux ? On passe au vote, s'il n'y a pas de questions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc ces tarifs sont validés. Merci à vous tous.

6) Questions diverses

M. le Président : Nous en arrivons aux questions diverses, il y en avait une posée par Monsieur AUDEBERT concernant le classement de Shanghai. Monsieur AUDEBERT, pouvez-vous me dire de quel classement vous parlez exactement - parce qu'il y en a deux - pour qu'on ne se perde pas ?

M. AUDEBERT, BIATSS : Le seul classement dans lequel nous étions répertoriés visiblement : l'une des 55 disciplines, classement par discipline.

M. le Président : Très bien, merci beaucoup. Donc ce classement, effectivement, l'Université des Antilles y est entrée en 2023 et s'y est maintenue en 2024 face à plusieurs milliers d'universités du monde entier, bien plus importantes que la nôtre en termes de capacités financières, de nombre d'étudiants et de nombre de chercheurs. C'était donc un exploit, qui n'a pas été spécialement relayé par cette opposition qui, aujourd'hui, vient nous demander des comptes sur la « disparition » de l'université.

Donc, effectivement en 2025, l'université n'était pas dans ce classement thématique. C'était un événement inédit qui était le fruit d'un travail collectif, je l'ai dit, de toute l'université, des deux pôles universitaires - pas seulement des anciens chercheurs mais aussi des personnels BIATSS, administratifs et techniques – qui nous a permis de nous hisser dans ce classement. Ça veut dire :

- Que nous sommes capables d'y arriver au meilleur niveau ; le monde a su que nous existions à ce moment-là, que le ministère de l'Enseignement supérieur, Madame la Ministre dans un communiqué, nous a félicités nommément, l'Université des Antilles, pour son entrée dans ce classement de Shanghai. Comme toutes les compétitions internationales, on ne peut pas être sur le podium chaque année. Ça n'arrive jamais. On y a été deux fois de suite et on y sera à nouveau ;
- Qu'en décembre 2024, un décret dont on n'arrête pas de parler a été mis en place, appliqué, et ce décret nous a malheureusement obligés à mettre un frein à un certain nombre de nos activités, notamment en matière de recrutement ;
- Que nous n'avons pas pu honorer les demandes de certains laboratoires, de recrutement de postdocs ou de contractuels sur des projets de recherche alors même qu'on avait les financements, mais qu'on devait être extrêmement prudents ;
- Que les campagnes d'emploi ont également été très faibles, minimalistes, parce qu'on avait ce choix de continuer à vivre comme d'habitude et de se retrouver dans le rouge et sous tutelle, ou alors de faire attention et de freiner l'activité.

Donc l'activité de l'établissement a ainsi été freinée dès le 1^{er} janvier 2025, parce que là, on parle de l'année 2025, dans tous les domaines, y compris la pédagogie, malheureusement, mais aussi l'administration et les recrutements. Donc, oui, l'activité a été en baisse et c'est peut-être une des raisons qui expliquent qu'on n'a pas pu se maintenir au même niveau pour lutter face à des universités nord-américaines, européennes ou chinoises qui ont plus de 100 000 ou 150 000 étudiants, alors qu'on en a 14 000. Donc, moi, je trouve que c'est une performance excellente qu'il faut saluer. Saluer tous nos chercheurs et tous les collègues qui ont contribué à cette entrée deux fois de suite, dans ce classement de Shanghai, de cette université pour la première fois de son existence. Qu'on y sera à nouveau, ça je n'ai aucun doute là-dessus, une fois que cette période de réadaptation de difficultés au niveau national sera derrière nous, mais que nous y travaillons.

S'exprimer pour dévaloriser l'université quand c'est elle-même qui vous emploie, moi, je trouve ça triste. Je trouve ça triste, et je pense que ça doit être insupportable pour ceux qui le vivent, parce que travailler dans un endroit qu'on n'aime pas, je pense que ce n'est pas simple. Ça ne doit pas être facile tous les jours. Donc vous avez toute ma sympathie pour ça et je vous souhaite de tenir bon, de continuer et de tenir bon, franchement, de tenir bon. Et on attendra la suite des événements dans quelques mois pour savoir ce que chacun en pense.

Mais je vous remercie. Merci à toutes et à tous d'avoir participé à ce Conseil. Merci beaucoup.

Fin de la séance à 10 h 40